

CFVU du 28 mai 2020, dématérialisée sous format audiovisuel.

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université de Poitiers ;

Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Vu la délibération n° CA-6-7-04-2020-01 du Conseil d'Administration des 6 et 7 avril 2020 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial de l'Université de Poitiers ;

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Délibération n° CFVU 20200528_01 – Compte-rendu de la CFVU du 7 mai 2020

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

Validation du compte-rendu de la CFVU du 07/05/2020.

Décompte des voix : **La mesure est adoptée**

Décompte des votants : 30

Pour : 30

Contre : -

Abstention : -

Fait à Poitiers, le 28/05/2020

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire



Virginie LAVAL

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 07/05/2020

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Virginie LAVAL, Vice-présidente Formation et Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Présents ou représentés, y compris la présidente de séance : 34, y compris Mme Mariannig Hall directrice du CROUS (voix consultative)

Présents ou représentés :

CFVU 07/05/2020	PRENOM		Nombre de ACTIF/INACTIF
AUPY	Lucas	Donne procuration à RAUTUREAU Killian	1
BELLINI	Stéphane		1
BIOLLEY	Jean-Philippe		1
BON	Amandine		1
BOUCARD	Hélène	Donne procuration à PAVAGEAU Stéphanie	1
CAMPANA	Kévin		1
CORET	Muriel	Reçoit procuration de GIRET Manon	1
DIRECTRICE DU CROUS ou son représentant		Voix consultative	1
DUBASQUE	François	P	1
DUMASDELAGE	Francis	Donne procuration à ROYOUX Dominique	1
FINDING	Susan		1
GAUTIER	Pierrick	Reçoit procuration de HERRAULT Guillaume	1
GIRET	Manon	Donne procuration à CORET Muriel	1
GIZARD	Anne-Laure	Donne procuration à MULLER Mathieu	1
HELBERT	David	P	1
HERRAULT	Guillaume	Donne procuration à GAUTIER Pierrick	1
LAVAL	Florence	P	1
LAVAL	Virginie	Reçoit procuration de NIBAUDEAU Delphine	1
MANCEAU	Mattieu	P	1
MICHEL	Julien	P	1
MICHOT	Christian	Donne procuration ROYOUX Dominique	1

CFVU 07/05/2020	PRENOM		Nombre de ACTIF/INACTIF
MOINET	Nicolas	P	1
MULLER	Mathieu	Reçoit procuration de GIZARD Anne-Laure	1
NIBAUEAU	Delphine	Donne procuration à LAVAL Virginie	1
PAVAGEAU	Stéphanie	Reçoit procuration de BOUCARD Hélène	1
PERDRISOT	Rémy	P	1
QUINTARD	Sylvie	P	1
RAUTUREAU	Killian	Reçoit procuration de AUPY Lucas	1
ROYOUX	Dominique	Reçoit procuration de MICHOT Christian et DUMASDELAGE Francis	1
SEGUIN	François	P	1
SOUBIE	Sébastien	P	1
THIRIET	Nathalie	P	1
VIGIER	Fabrice	P	1
YEU	Anna Kim-Anth	P	1
Total général		34, dont une voix consultative (directrice du CROUS)	

Ordre du jour :

L'ordre du jour de la CFVU sera le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la CFVU du 16 avril 2020

Note relative à la Contribution Vie Etudiante et de Campus

2. CVEC et Dispositif d'aide d'urgence : les bénéficiaires
3. CVEC et Dispositif d'aide d'urgence : Nature de l'aide d'urgence proposée

Note relative à Parcoursup

4. Modifications des modalités de recrutement pour les formations sélectives de l'université de Poitiers

Note relative à la Césure 2020-2021

5. Modification de la charte « Mise en œuvre d'une période de Césure à l'université de Poitiers »

Note relative à la seconde session

6. Aménagement des M3C pour la seconde session

Les points 7 à 22 correspondent aux fichiers d'aménagement des M3C, composante par composante

7. Droit et Sciences Sociales : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

8. ENSIP : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
9. FSS : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
10. IAE : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
11. INSPE : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
12. IPAG : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
13. IRIAF : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
14. IUT 16 : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
15. IUT 86 : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
16. Lettres et Langues : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
17. Médecine et Pharmacie : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
18. Sciences Economiques : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
19. SFA : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
20. SHA : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
21. Certificat de Capacité en Orthophonie : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
22. Diplôme Etudiant-Entrepreneur : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

La séance commence à 14H20

Virginie Laval énumère les 8 procurations reçues. Elle précise qu'avec 34 élus présents ou représentés, dont Mme la Directrice du CROUS avec voix consultative, le quorum est atteint.

En préambule le principe du formulaire de vote est expliqué : chaque participant va recevoir dans sa boîte courriel avec un lien vers le formulaire. Les élus avec procuration ont un formulaire tenant compte de cet élément.

1. Approbation du compte-rendu de la CFVU du 16 avril 2020

Compte rendu CFVU du 16/04/2020 :

POUR : 31
CONTRE : -
ABSTENTION : 2

La mesure est adoptée.

Note relative à la Contribution Vie Etudiante et de Campus

Bilan global réalisé au 3 mai 2020 :

Adresse unique commune à l'université et au CROUS. Virginie Laval remercie l'ensemble des assistantes sociales de l'université de Poitiers et du CROUS pour la qualité du travail réalisé
Virginie Laval fait le bilan après un mois de mise en place :

- 741 demandes ont été reçues, dont 718 éligibles.
- Les demandes concernent toutes les composantes
- En valeur absolue : SFA 25 % des demandes, Droit 16%, L&L 14% et SSHA 13%. Mais le pourcentage des dossiers par rapport aux inscrits dans les composantes indique que 8 % des étudiants de l'ENSI Poitiers ont déposé une demande (pour comparaison, 4% en Droit)
- Environ 69 000 euros pour compenser les gratifications de stages non perçues
- 7000 euros pour les pertes d'emplois
- 61 demandes de portables, dont 59 ont reçu une réponse positive. Les deux réponses non données correspondent à des étudiants confinés loin. Il est acté que contact sera pris avec les universités concernées pour un prêt éventuel de portable à ces étudiants.
- 39000€ d'aides alimentaires
- 192000€ euros versé par le CROUS sur ses crédits. 82 % de bénéficiaires en plus par rapport à la même période.

Mme Hall : le site dédié à l'aide du gouvernement sera ouvert mardi prochain. Les aides seront complémentaires aux aides déjà attribuées.

Virginie Laval précise que l'aide alimentaire sera prolongée au-delà de la période de confinement.

2. CVEC et Dispositif d'aide d'urgence : les bénéficiaires

POUR : 33
CONTRE : -
ABSTENTION : -

La mesure est adoptée.

3. CVEC et Dispositif d'aide d'urgence : Nature de l'aide d'urgence proposée

POUR : 33
CONTRE : -
ABSTENTION : -

La mesure est adoptée.

Note relative à Parcoursup

4. Modifications des modalités de recrutement pour les formations sélectives de l'université de Poitiers

POUR : 27
CONTRE : -
ABSTENTION : 6

La mesure est adoptée.

Note relative à la Césure 2020-2021

5. Modification de la charte « Mise en œuvre d'une période de Césure à l'université de Poitiers »

Virginie Laval souligne que les étudiants candidats à la césure sont invités à ne pas engager de frais pour une éventuelle césure à l'étranger. Cette dernière ne sera pas accordée au moins pour le moment, pour le premier semestre.

POUR : 33
CONTRE : -
ABSTENTION : -

La mesure est adoptée.

Note relative à la seconde session

6. Aménagement des M3C pour la seconde session

JP BILLEY : s'interroge sur la difficulté technique pour s'assurer de la disponibilité des étudiants, notamment pour les L1. Il a moins d'inquiétude pour les L2 et L3 qui sont au fait du fonctionnement de l'université.

Virginie LAVAL : une procédure avec les composantes a été mise en place, pour s'assurer, par contact mail et téléphonique que les éventuels décrocheurs ont bien été repérés et que le maximum a été fait pour leur permettre de se manifester.

Muriel CORET : le SNESUP s'abstiendra de voter ce texte qui prévoit, entre autres, des évaluations à distance, qui ne sont pas considérées comme fiable. Elle affirme que les retours des équipes décanales de composante ne sont pas identiques au retour que font les étudiants.

Julien MICHEL : souhaite que la CFVU prenne position contre l'appel à des sociétés privées payantes pour mettre en place les examens à distance. En accord avec Virginie Laval, une motion sur le sujet sera présentée aux élus lors de la prochaine session.

POUR : 21
CONTRE : -
ABSTENTION : 12

La mesure est adoptée.

Les points 7 à 22 correspondent aux fichiers d'aménagement des M3C, composante par composante

Les aménagements des composantes ont été longuement discutés, à distance, avec les assesseurs, les étudiants.

Muriel CORET : retour général sur l'ensemble des documents.

- Les documents ne permettent pas de comparer les situations, avant COVID / après COVID
- Ils ne permettent pas d'apprécier l'état des lieux qui a présidé aux aménagements
- Certains aménagements sont contestés par le SNESUP, notamment quant à l'allègement qu'ils présupposent
- Rien dans ces documents ne permet d'objectiver la bienveillance : les situations seront donc traitées au cas par cas, selon les équipes pédagogiques. Elle souhaite, notamment pour les jurys qu'un cadre soit écrit.
- Certaines mesures sont néanmoins positives : la suppression des mémoires en master, laisser le choix à l'étudiant, sur quelle UE il sera évalué, prendre la meilleure note.
- Elle s'interroge sur la possibilité d'extension des règles de compensation, par exemple en supprimant la note plancher.

Virginie LAVAL : les composantes qui avaient beaucoup de contrôle continu avant COVID, ont effectivement moins allégé les MCCC, par rapport aux composantes qui avaient préalablement plus de contrôles terminaux. Elle insiste de nouveau sur la fin de l'année universitaire au 30 juin pour les

étudiants. Elle précise qu'elle n'a pas souhaité recourir, contrairement à des universités limitrophes aux évaluations à distance, à des horaires fixés d'avance, avec intervention de prestataires privés.

Stéphanie PAVAGEAU indique que le travail effectué dans la déclinaison des principes généraux énoncé par la CFVU du 16 avril dernier a permis de prendre en compte la réalité de chaque filière, et la demande des étudiants, de ne pas avoir de diplôme « au rabais ».

JP BIELLEY : approuve la fixation de grands principes déclinés pour prendre en compte les spécificités. Il propose une deuxième phase de travail, complémentaire, pour affiner la prise en compte des évaluations par les jurys.

Stéphanie PAVAGEAU rappelle que les jurys sont souverains, et précise qu'à l'UFR droit, les deux assesseurs à la pédagogie accompagneront les jurys, dans la limite de leur souveraineté.

Après les échanges, Virginie LAVAL, indique que le vote par formulaire est ouvert pour les délibérations 7 à 22.

7. Droit et Sciences Sociales : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

POUR : 26
CONTRE : -
ABSTENTION : 7

La mesure est adoptée.

8. ENSIP : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

POUR : 26
CONTRE : -
ABSTENTION : 7

La mesure est adoptée

9. FSS : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

POUR : 26
CONTRE : -
ABSTENTION : 7

La mesure est adoptée.

10. IAE : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

POUR : 27
CONTRE : -
ABSTENTION : 6

La mesure est adoptée.

11. INSPE : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

POUR : 26
CONTRE : 1
ABSTENTION : 6

La mesure est adoptée.

12. IPAG : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

POUR : 26
CONTRE : -
ABSTENTION : 7

La mesure est adoptée.

13. IRIAF : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

POUR : 26
CONTRE : -
ABSTENTION : 7

La mesure est adoptée.

14. IUT 16 : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

POUR : 26
CONTRE : -
ABSTENTION : 7

La mesure est adoptée.

15. IUT 86 : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

POUR : 26
CONTRE : -
ABSTENTION : 7

La mesure est adoptée.

16. Lettres et Langues : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

POUR : 26
CONTRE : -
ABSTENTION : 7

La mesure est adoptée.

17. Médecine et Pharmacie : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

POUR : 26
CONTRE : -
ABSTENTION : 7

La mesure est adoptée.

18. Sciences Economiques : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

POUR : 26
CONTRE : -
ABSTENTION : 7

La mesure est adoptée.

19. SFA : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

POUR : 26
CONTRE : -
ABSTENTION : 7

La mesure est adoptée.

20. SHA : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

POUR : 27
CONTRE : -
ABSTENTION : 6

La mesure est adoptée.

21. Certificat de Capacité en Orthophonie : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

POUR : 26
CONTRE : -
ABSTENTION : 7

La mesure est adoptée.

22. Diplôme Etudiant-Entrepreneur : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

POUR : 26
CONTRE : -
ABSTENTION : 7

La mesure est adoptée.

Questions diverses :

JP BIALLEY s'interroge sur les conditions de la rentrée 2020, en fonction des règles de distanciation sociales et des locaux de l'établissement disponibles.

Virginie LAVAL : ces questions vont être travaillées très rapidement, après la gestion prioritaire des examens. Elle indique qu'un des dossiers stratégiques de l'établissement concerne également l'accueil des étudiants internationaux.

En réponse à Amandine BON, Virginie LAVAL indique que le CA du mois d'octobre 2019 a validé la reconduction de l'exonération partielle des droits différenciés pour l'année universitaire 2020-2021 : les étudiants internationaux paieront donc des droits d'inscription identiques aux étudiants nationaux.

Prochaine CFVU, **toujours en mode audiovisuel, le jeudi 28 mai 2020 à 14 heures**

La séance se termine à 16H00.

La Vice-présidente Formation
Présidente de la Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire



Virginie LAVAL

La secrétaire de séance

Christine LOUBET